



Chaque année, avant le discours du budget, j'ai la responsabilité légale de vous faire connaître et de rendre publique la situation financière de la Ville de Prévost, telle que mes collègues du conseil municipal l'ont constatée après une analyse approfondie des revenus, des dépenses, des immobilisations et de l'état de l'endettement total net à long terme de Prévost.

Ce rapport reflète donc les actions et les décisions prises par le conseil municipal depuis son assermentation le 10 novembre 2000.

LES ÉTATS FINANCIERS 2000

1. Pour 2000, la Ville a réalisé des recettes pour un montant de 5 470 125 \$ et engagé des dépenses pour un montant de 4 929 500 \$. La Ville a ainsi dégagé un résultat net, soit un surplus accumulé de 540 625 \$. Une somme de 379 820 \$ de dépenses engagées pour le futur et pour les inventaires est incluse dans le surplus net total de 934 209 \$.

Nous avons réussi en dépit du fait qu'un montant de 469 585 \$, provenant du surplus accumulé de la Ville de Prévost, avait entièrement été affecté, par le Conseil municipal précédent, à un ensemble de travaux et de réalisations exécutés d'une manière intensive en fin de mandat.

UNE GESTION SERRÉE DES REVENUS ET DES DÉPENSES 2001

1. Au cours du présent exercice, qui se terminera le 31 décembre 2001, nous avons réussi notre objectif d'administrer la Ville de Prévost sans augmenter le taux de la taxe foncière. Notre estimation des recettes pour l'année 2001 est de 5 725 125 \$ et nos dépenses sont estimées à 5 603 220 \$, pour un surplus libre de 121 905 \$.

2. En conséquence, pour gérer le budget 2001, le conseil municipal a eu recours à des solutions novatrices et à une gestion financière serrée pour équilibrer les revenus et les dépenses de fonctionnement de la Ville en accord avec la Loi des cités et villes.

3. Au nom de tous mes collègues, je remercie et félicite le conseiller Sylvain Paradis qui, tout au long de l'année, a vérifié minutieusement et patiemment, tous et chacun des comptes payables pour s'assurer de leur conformité avec les engagements administratifs. Il a consacré à cette tâche de nombreuses heures le samedi et le dimanche. Il s'est ainsi mérité l'admiration et la reconnaissance de tous mes collègues de travail.

4. Après notre élection en novembre 2000, nous n'avions eu que quelques jours pour préparer le budget 2001.

Mais, depuis le mois de juin, le futur budget 2002 de la Ville de Prévost a été l'une de nos principales préoccupations.

En effet, c'est en juin que nous avons enclenché un ensemble de travaux et d'analyses visant la préparation du budget 2002, et plus particulièrement de retenir les meilleurs moyens pour assurer le contrôle du budget, des dépenses et des engagements par les élus.

Depuis le mois de septembre, le conseil municipal s'est réuni tous les samedis matin ainsi que tous les lundis disponibles

pour analyser en profondeur chacun des postes du budget de même que le fonctionnement administratif de tous les services de la ville.

Nous avons ainsi identifié les priorités qui seront annoncées lors du discours du budget en décembre prochain et que nous mettrons en œuvre dès le début de l'année 2002.

5. J'annonce donc qu'après avoir demandé à tous les chefs de service d'identifier les sommes d'argent requises d'ici le 31 décembre 2001, je déclare le gel, à compter de ce jour, de tous les engagements non essentiels et de toutes les dépenses de fonctionnement compressibles.

6. Nonobstant les engagements pris dans le cadre de la réfection des chemins et des rues, j'annonce également que tous les efforts seront déployés par le conseil municipal pour maintenir à 0,88 \$ le taux de la taxe foncière.

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME DE PRÉVOST

1. De 1996 à 2001, l'endettement total net à long terme de la ville atteindra le seuil des 5 658 872 \$, soit 1 250 \$ pour chacun des immeubles de Prévost. Il faut préciser que les gens d'affaires et les propriétaires de lots vacants assument une partie de cet endettement.

2. À cet effet, je joins au présent rapport, le tableau complémentaire 4 soumis par le comptable Richard Deslauriers de Saint-Sauveur, vérificateur de la ville, pour l'exercice financier, qui a pris fin le 31 décembre 2000.

3. En outre, le Conseil municipal précédent avait adopté, en décembre 1999, un programme triennal d'immobilisation réparti de la façon suivante :

Année 2000: 1 314 000 \$

Année 2001: 2 203 800 \$

Année 2002: 1 710 300 \$

Ce total de 5 228 100 \$ aurait fait augmenter, sur une période de trois ans seulement, l'endettement total net à long terme à 10 806 381 \$ et ainsi le doubler une autre fois.

4. Par conséquent, le conseil municipal a réduit d'une manière significative, le programme triennal d'immobilisation pour assurer et maintenir un sain équilibre entre les besoins prioritaires exprimés par la population et la croissance rationnelle d'une ville comptant présentement 8,600 citoyennes et citoyens. C'est cela savoir conjuguer le futur avec le présent.

Les principaux éléments réalisés en 2001 sont : voir tableau 1

5. D'autres immobilisations ont été réalisées ou budgétées au cours de l'année, à savoir : voir tableau 2

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération annuelle du maire est de 16 391,03 \$ imposable, plus un montant non imposable de 8 195,51 \$ annuellement, à titre d'allocation de dépenses.

Les conseillers reçoivent une somme annuelle de 5 463,22 \$ imposable, plus un montant non imposable de 2 731 \$ annuellement, à titre d'allocation de dépenses.

Le conseiller qui agit à titre de maire suppléant reçoit une somme imposable de 100 \$ par mois.

Cependant, le nouveau conseil municipal a annoncé, dès son élection, l'abolition de la rémunération additionnelle versée aux conseillers et au maire lorsqu'ils participent aux activités de l'un ou l'autre des comités de travail de la Ville, laquelle a ainsi réalisé une économie de l'ordre de 11 500 \$.

L'ÉTAT DE SITUATION DU TERRAIN DE SOCCER

1. Le conseil municipal précédent a contracté deux règlements d'emprunt (N° 484 et N° 493) au montant global de 310 000 \$ pour concevoir les plans et devis ainsi que la construction d'un deuxième terrain de soccer à Prévost, le long de la route 117 près de l'école Champ-fleuri, sous la surveillance d'une firme Les consultants Jobin Courtemanche inc.

2. Suite à une rencontre, vendredi le 17 novembre 2000, avec cette firme responsable des plans et devis et de la surveillance des travaux, suivie d'une réunion finale de chantier, le lundi 20 novembre, j'ai refusé d'autoriser le paiement à la firme de consultants, du montant demandé en « EXTRAS » aux plans et devis originaux puisque que le conseil municipal précédant n'avait adopté aucune résolution en ce sens.

3. En outre j'ai fait savoir aux consultants et à l'entrepreneur, que les travaux additionnels de construction d'une agora étaient retirés du projet.

Considérant la situation financière de la ville, je précise que pour construire un pavillon et des installations sanitaires, ériger un système d'éclairage, installer un système d'arrosage automatique et clôturer le site du terrain de soccer, la Ville de Prévost devrait investir une somme additionnelle estimée à plus de 300 000 \$. Ces argents ne sont pas disponibles et j'annonce qu'il n'y aura aucune prévision en ce sens dans le budget 2002.

Je tiens à souligner publiquement que, n'eût été de la présence constante et soutenue de madame Nathalie Éthier, superviseur de la voirie, la Ville de Prévost aurait pu se retrouver avec un sérieux problème et aurait pu encourir des dépenses additionnelles une fois les travaux complétés et approuvés.

Cette malheureuse expérience ne doit plus jamais se reproduire quelles que soient les circonstances.

Tableau 1

IMMOBILISATIONS	SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Réserve de sable rue Doucet : (achat de terrain) (membrane)	Fonds d'adm. général (F.A.G.) Règlement 484	97 639 \$ 79 994 \$
Parc Christopher	F.A.G.	2 943 \$
Portes électriques caserne d'incendie	F.A.G.	5 073 \$
Achat camion	F.A.G.	6 937 \$
Jeu de palets	F.A.G.	3 302 \$
Équipements et outillage	F.A.G.	5 373 \$
Équipements de loisirs	F.A.G.	3 275 \$
Équipements de bureau	F.A.G.	6 426 \$
Bibliothèque	F.A.G.	35 722 \$
Aménagement parc école Val-des-Monts	F.P.T.J.	7 344 \$
Débarcadère de l'école Champ-Fleuri	F.A.G. Comm. Scolaire Rivière-du-Nord	65 000 \$ 110 000 \$
Terrain de soccer	Règlement 493	76 173 \$
TOTAL		505 201 \$

Tableau 2

IMMOBILISATIONS	SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Ameublement du 2949, boul. du Curé-Labelle	F.A.G.	13 513 \$
6 ordinateurs Pentium III	F.A.G.	9 652 \$
Lien Hertzien entre l'hôtel de ville et le 2949, boul. du Curé-Labelle	F.A.G.	24 130 \$
Aménagement du 2949, boul. du Curé-Labelle	F.A.G.	19 304 \$
Rénovation des murs et plafonds	F.A.G.	2 676 \$
TOTAL		69 276 \$

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME		31 décembre 2000
Dette à long terme (note 15)	1	5 147 184
Déduire		
Sommes accumulées pour le remboursement de la dette à long terme	2	27 639
Montants à recouvrer de tiers	3	95 974
Subventions relatives aux dépenses d'investissement à financer	4	
Montants non utilisés d'emprunts à long terme contractés	5	
Autres (préciser)	6	
-	7	
Ajouter		
Dépenses d'investissement à financer	8	186 115
Autres (préciser)	9	
-	10	
Endettement net à long terme	11	5 189 686
Quote-part dans la dette nette à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale du comté	12	24 300
Communauté urbaine	13	
Régie intermunicipale	14	631 671
Autres organismes municipaux	15	
Autres organismes	16	
	17	655 971
Endettement total net à long terme	18	5 845 657
Réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	19	